

PASRAU

Note différentielle entre :

- Le **cahier technique CT2020.1.0** publié en février 2019
- Le JMN publié le 08 octobre 2019 complétant le cahier technique CT 2020.1.0 et le **cahier technique CT2020.2.0** publié en octobre 2019.

Sommaire

Introduction.....	4
Légende	4
Modifications apportées dans la partie introductive.....	5
1. 1.2.1 Articulation périmètres DSN et PASRAU	5
2. 1.3.2 Message transitoire Fonctions Publiques, particuliers employeurs, CESU, Pajemploi et GUSO	6
3. 2.1.2.1 La classification des revenus	6
4. 2.1.2.2 Les caractéristiques du droit	7
5. 2.1.5.2 Montants déclarés.....	7
6. 2.1.5.3 Modalités déclaratives de la Rémunération nette fiscale : Description	8
7. 2.1.5.8 Modalités déclaratives des montants de cotisations ou contributions	8
8. 4.4.3 Les contrôles sur des référentiels externes (CRE)	8
Modifications apportées dans la partie technique	9
1. Rubrique « Numéro de version de la norme utilisée - S10.G00.00.006 ».....	9
2. Rubrique « Numéro de fraction de déclaration - S20.G00.05.003 ».....	9
3. Rubriques « Code de distribution à l'étranger - S21.G00.06.011 & S21.G00.11.016 ».....	9
4. Rubrique « Code Pays – S21.G00.11.015 »	9
6. Rubrique « Date d'ouverture effective du droit – S21.G00.47.003 »	10
7. Rubrique « Date d'ouverture théorique du droit - S21.G00.47.005 »	10
8. Rubrique « Ancienne Date d'ouverture théorique du droit - S21.G00.48.007 »	10
9. Bloc « Versement individu - S21.G00.50 »	10
10. Rubrique « Rémunération nette fiscale - S21.G00.50.002 ».....	11
11. Rubrique « Montant net versé - S21.G00.50.004 »	11
12. Rubrique « Type de taux - S21.G00.50.007 »	12
13. Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.50.011 ».....	12
14. Rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.50.012 »	12
15. Rubrique « Classe de revenu - S21.G00.50.014 »	12
16. Rubrique « Cotisations et contributions sociales déductibles - S21.G00.50.015 ».....	13
17. Rubrique « Cotisations salariales complémentaires santé prévoyance retraite - S21.G00.50.017 »	14
18. Rubrique « Contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » » - S21.G00.50.018 ».....	14
19. Bloc « Rémunération – S21.G00.51 ».....	14
20. Rubrique « Date de fin de période afférente - S21.G00.51.002 » : SIG-12	15
21. Rubrique « Identifiant du droit - S21.G00.51.010 »	15

22.	Rubrique « Classe de revenu – S21.G00.51.018».....	15
23.	Bloc « Régularisation du prélèvement à la source – S21.G00.56 ».....	16
24.	Rubrique « Type d’erreur - S21.G00.56.002 ».....	16
25.	Rubrique « Régularisation du montant de l’abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.56.009 ».....	17
26.	Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l’erreur - S21.G00.56.013 »	18
27.	Rubrique « Montant de l’abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l’erreur - S21.G00.56.014 »	19
28.	Tableau des usages.....	20

Introduction

Le présent document vise à faire apparaître l'ensemble des différences des rubriques entre le cahier technique CT2020.1.0 publié en février 2019, le JMN publié le 08 octobre complétant le cahier technique CT 2020.1.0 et le cahier technique CT2020.2.0 publié en octobre 2019 et dont les évolutions sont à considérer à partir d'avril 2020.

Pour plus d'informations concernant l'évolution de la Norme NEORAU, vous pouvez poser toutes vos questions à notre équipe support directement sur la base de connaissances de DSN-info en cliquant [ici](#).

Légende

Légende :

Emplacement de la modification dans le cahier technique

Avant	Après

Élément supprimé en rouge

Élément ajouté en vert

Modifications apportées dans la partie introductive

1. 1.2.1 Articulation périmètres DSN et PASRAU

Avant	Après
Le dispositif a également pour objectif la déclaration des rentes viagères à titre onéreux, ainsi que la déclaration transitoire de données relatives aux traitements et salaires versés par les employeurs publics et ceux versés par les particuliers employeurs (et tout le périmètre des revenus déclarés au GUSO), avant leur migration vers le périmètre DSN.	Le dispositif a également pour objectif la déclaration transitoire de données relatives aux traitements et salaires versés par les employeurs publics et ceux versés par les particuliers employeurs (et tout le périmètre des revenus déclarés au GUSO), avant leur migration vers le périmètre DSN.

Tableau : Périmètre/PASRAU 2020

Avant			
	DSN	PASRAU 2019	PASRAU 2020
Emetteurs	Employeurs <i>En cible : fonction publique et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>	Organismes et administrations ; <i>Transitoire : fonctions publiques et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>	Organismes et administrations ; <i>Transitoire : fonction publique et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>
Périmètre	Salaires et traitements Données des contrats	Rémunérations nettes fiscales des revenus « autres » au titre du PAS	Revenus de remplacement imposables et certains revenus non imposables Données fiscales permettant la substitution des déclarations fiscales bilatérales annuelles Rentes viagères à titre onéreux
	Revenus hors SI paie-RH versés par des employeurs (véhicule technique S89)		
Destinataires	Organismes et administrations (OPS, DGFIP, etc.)	DGFIP et dispositif BRM	DGFIP et dispositif BRM

Après			
	DSN	PASRAU 2019	PASRAU 2020
Emetteurs	Employeurs <i>En cible : fonction publique et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>	Organismes et administrations ; <i>Transitoire : fonctions publiques et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>	Organismes et administrations ; <i>Transitoire : fonction publique et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>

Périmètre	Salaires et traitements Données des contrats	Rémunérations nettes fiscales des revenus « autres » au titre du PAS	Revenus de remplacement imposables et certains revenus non imposables Données fiscales permettant la substitution des déclarations fiscales bilatérales annuelles
	Revenus hors SI paie-RH versés par des employeurs (véhicule technique S89)		
Destinataires	Organismes et administrations (OPS, DGFIP, etc.)	DGFIP et dispositif BRM	DGFIP et dispositif BRM

2. 1.3.2 Message transitoire Fonctions Publiques, particuliers employeurs, CESU, Pajemploi et GUSO

Avant	Après
Des évolutions sont à noter pour cette nature de message, tout d'abord au sein du bloc S21.G00.50 – Versement individu : <ul style="list-style-type: none"> - La suppression des rubriques « Rémunération nette fiscale potentielle » et « Date de fin de la relation entre la personne et l'organisme » - L'ajout de données de montants complémentaires à la rémunération nette fiscale - L'ajout d'une classe de revenu et de données montants de cotisations et contributions sociales 	Des évolutions sont à noter pour cette nature de message, tout d'abord au sein du bloc S21.G00.50 – « Versement individu - S21.G00.50 » : <ul style="list-style-type: none"> - La suppression des rubriques « Rémunération nette fiscale potentielle » et « Date de fin de la relation entre la personne et l'organisme » - L'ajout de données de montants complémentaires à la rémunération nette fiscale - L'ajout d'une classe de revenu (qui peut être renseignée en bloc « Versement individu - S21.G00.50 » et en bloc « Rémunération - S21.G00.51 ») et de données montants de cotisations et contributions sociales.

3. 2.1.2.1 La classification des revenus

Avant	Après
Le renseignement de cette classe est obligatoire au sein du bloc 50 « Versement individu » et permet d'associer une classe aux montants nets, aux montants bruts et aux droits déclarés. <i>Exemple – Pour déclarer une indemnité journalière maternité, il convient de typer le revenu avec la classe « Indemnités journalières subrogées » ou « Indemnités journalières non subrogées ». Pour déclarer une indemnité de stage de la formation professionnelle, il convient de typer uniquement avec la classe «</i>	Le renseignement de cette classe est obligatoire au sein du bloc 50 « Versement individu » et permet d'associer une classe aux montants nets, aux montants bruts et aux droits déclarés. <i>Exemple – Pour déclarer une indemnité journalière maternité, il convient de typer le revenu avec la classe « Indemnités journalières subrogées » ou « Indemnités journalières non subrogées ». Pour déclarer une indemnité de stage de la formation professionnelle, il convient de typer uniquement avec la classe «</i>

<p>Traitements et salaires », aucune précision supplémentaire n'étant nécessaire.</p> <p>La classification du revenu est demandée uniquement en bloc S.21.G00.50 – « Versement individu ».</p> <p>L'articulation entre les blocs S21.G00.50 – « Versement individu », S21.G00.47 – « Droit (prestation ou revenu autre) » et S21.G00.51 – « Rémunération » permet de relier les montants nets, les montants bruts et les droits déclarés aux classes de revenus correspondantes.</p> <p>[...]</p>	<p>Traitements et salaires », aucune précision supplémentaire n'étant nécessaire.</p> <p>L'articulation entre les blocs « Versement individu - S21.G00.50 », « Droit (prestation ou revenu autre) - S21.G00.47 » et « Rémunération - S21.G00.51 » permet de relier les montants nets, les montants bruts et les droits déclarés aux classes de revenus correspondantes.</p> <p>[...]</p>
---	---

4. 2.1.2.2 Les caractéristiques du droit

Avant	Après
<p>Le « droit » correspond à la relation entre l'individu déclaré et l'établissement déclaré. Le bloc S21.G00.47 – Droit (prestation ou revenu autre) est ainsi un équivalent au bloc S21.G00.40 – Contrat en DSN, en termes d'articulation avec les autres blocs de la norme. Il s'agit généralement d'un droit à prestation, qu'il convient d'identifier (cf. point 2.1.1.). Il est associé à un ou plusieurs montants bruts et leurs périodes afférentes (S21.G00.51 – Rémunération) et à ou plusieurs montants nets classés (S21.G00.50 – Versement Individu).</p> <p>[...]</p> <p>En 2020, il est demandé de ne dater obligatoirement que le droit à une rente viagère à titre onéreux (pour des besoins fiscaux), mais il faudra vraisemblablement associer des dates en cible pour l'ensemble des droits.</p> <p>Des caractéristiques supplémentaires des droits pourraient par ailleurs être demandées en cible en fonction des classes de revenus associées.</p>	<p>Le « droit » correspond à la relation entre l'individu déclaré et l'établissement déclaré, donnant lieu au versement d'un revenu. Le bloc « Droit (prestation ou revenu autre) - S21.G00.47 » est ainsi un équivalent au bloc « Contrat - S21.G00.40 » en DSN, en termes d'articulation avec les autres blocs de la norme. Il s'agit généralement d'un droit à prestation, qu'il convient d'identifier (cf. point 2.1.1) et de classer (cf. point 2.1.2.1). Il est associé à un ou plusieurs montants bruts et leurs périodes afférentes (au niveau du bloc « Rémunération - S21.G00.51 »).</p> <p>[...]</p> <p>Des caractéristiques supplémentaires des droits pourraient par ailleurs être demandées en cible en fonction des classes de revenus associées.</p>

5. 2.1.5.2 Montants déclarés

Avant	Après
<p>[...]</p> <p>L'abattement sur la base fiscale – non déduit de la rémunération nette fiscale, pour des populations bénéficiant d'un abattement spécifique dans le cadre de l'impôt sur le revenu (assistants maternels agréés, assistants familiaux)</p>	<p>[...]</p> <p>L'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale), pour des populations bénéficiant d'un abattement spécifique dans le cadre de l'impôt sur le revenu (assistants maternels agréés, assistants familiaux)</p>

[...]	[...]
-------	-------

6. 2.1.5.3 Modalités déclaratives de la Rémunération nette fiscale : Description

Avant	Après
La rémunération nette fiscale, dite aussi montant net fiscal, s'entend du montant total des revenus nets imposables dans le cadre d'un versement. Elle est constituée du montant des rémunérations passibles, au nom des bénéficiaires, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements, salaires (dont indemnités journalières, allocations chômage, indemnités de congés payés versées par une caisse, etc.), pensions et rentes, rentes viagères à titre onéreux .	La rémunération nette fiscale, dite aussi montant net fiscal, s'entend du montant total des revenus nets imposables dans le cadre d'un versement. Elle est constituée du montant des rémunérations passibles, au nom des bénéficiaires, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements, salaires (dont indemnités journalières, allocations chômage, indemnités de congés payés versées par une caisse, etc.), pensions et rentes.

7. 2.1.5.8 Modalités déclaratives des montants de cotisations ou contributions

Avant	Après
Quatre rubriques sont prévues au sein du bloc 50 « Versement individu » pour la déclaration de montants de cotisations et contributions : <ul style="list-style-type: none"> • Les cotisations et contributions sociales déductibles • Les contributions sociales non déductibles • Les cotisations salariales complémentaires santé prévoyance retraite Les contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé »	Quatre rubriques sont prévues au sein du bloc 50 « Versement individu » pour la déclaration de montants de cotisations et contributions : <ul style="list-style-type: none"> • Les cotisations salariales obligatoires et contributions sociales déductibles • Les contributions sociales non déductibles • Les contributions des salariés destinées à financer leur couverture complémentaire santé prévoyance ou leur couverture retraite supplémentaire Les contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé »

8. 4.4.3 Les contrôles sur des référentiels externes (CRE)

Avant	Après
Dans ce cas de figure, la liste des valeurs qui la constitue n'est pas présentée dans le cahier technique. Il est alors demandé aux émetteurs de se référer au site ? qui porte les nomenclatures nécessaires à la constitution de la déclaration PASRAU.	Dans ce cas de figure, la liste des valeurs qui la constitue n'est pas présentée dans le cahier technique. Il est alors demandé aux émetteurs de se référer au site Net-entreprises qui porte les nomenclatures nécessaires à la constitution de la déclaration PASRAU.

Modifications apportées dans la partie technique

1. Rubrique « Numéro de version de la norme utilisée - S10.G00.00.006 »

Avant	Après
Emunération P20V01 - Année 2020 Version 1	Enumération P20V02 - Année 2020 Version 2

2. Rubrique « Numéro de fraction de déclaration - S20.G00.05.003 »

Avant	Après
Type numérique	Type alphanumérique

Remarque : ce changement n'a pas d'impact sur le type déclaré par le déposant (l'expression régulière reste inchangée)

3. Rubriques « Code de distribution à l'étranger - S21.G00.06.011 & S21.G00.11.016 »

Avant	Après
CSL-11 : Se reporter au paragraphe de l'éditorial traitant des adresses.	

4. Rubrique « Code Pays – S21.G00.11.015 »

Avant	Après
Description Nom du pays (territoire d'un état) où est localisé e l'entreprise , exprimé sous la forme d'un code.	Description Nom du pays (territoire d'un état) où est localisé l'établissement , exprimé sous la forme d'un code.

5. Rubrique « Code Pays – S21.G00.30.011 »

Avant	Après
Description	Description

Nom du pays (territoire d'un état) où est localisée l'entreprise exprimé sous la forme d'un code	Nom du pays (territoire d'un état) de résidence de l'individu exprimé sous la forme d'un code.
---	---

6. Rubrique « Date d'ouverture effective du droit – S21.G00.47.003 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Il s'agit de la date du premier jour d'applicabilité effective du droit.</p> <p>Pour les rentes viagères à titre onéreux, cette rubrique est à alimenter du point de départ effectif de la rente, qu'il soit différent de ou équivalent à la date d'ouverture théorique fixée par le contrat primitif de rente renseignée en rubrique Date d'ouverture théorique du droit – S21.G00.47.005 (cf. §20 du BOI-RSA-PENS-30-20).</p>	<p>Description</p> <p>Il s'agit de la date du premier jour d'applicabilité effective du droit.</p> <p>Pour les rentes viagères à titre onéreux (à ne pas déclarer en 2020), cette rubrique est à alimenter du point de départ effectif de la rente, qu'il soit différent de ou équivalent à la date d'ouverture théorique fixée par le contrat primitif de rente renseignée en rubrique Date d'ouverture théorique du droit – S21.G00.47.005 (cf. §20 du BOI-RSA-PENS-30-20).</p>

7. Rubrique « Date d'ouverture théorique du droit - S21.G00.47.005 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les rentes viagères à titre onéreux, cette rubrique est à alimenter du point de départ théorique fixée par le contrat primitif de rente (cf. §20 du BOI-RSA-PENS-30-20).</p>	<p>Description</p> <p>Pour les rentes viagères à titre onéreux (à ne pas déclarer en 2020), cette rubrique est à alimenter du point de départ théorique fixée par le contrat primitif de rente (cf. §20 du BOI-RSA-PENS-30-20).</p>

8. Rubrique « Ancienne Date d'ouverture théorique du droit - S21.G00.48.007 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Pour les rentes viagères à titre onéreux, la date d'ouverture théorique du droit correspond à la date de souscription du contrat.</p>	<p>Description</p> <p>Pour les rentes viagères à titre onéreux (à ne pas déclarer en 2020), la date d'ouverture théorique du droit correspond à la date de souscription du contrat.</p>

9. Bloc « Versement individu - S21.G00.50 »

Avant	Après
<p>Liste des rubriques</p> <p>[...]</p>	<p>Liste des rubriques</p> <p>[...]</p>

<p>Montant de l'abattement sur la base fiscale - non déduit en rémunération nette fiscale - S21.G00.50.012</p> <p>[...]</p> <p>Cotisations et contributions sociales déductibles S21.G00.50.015</p> <p>[...]</p> <p>Cotisations salariales complémentaires santé prévoyance retraite S21.G00.50.017</p>	<p>Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) S21.G00.50.012</p> <p>[...]</p> <p>Cotisations salariales obligatoires et contributions sociales déductibles S21.G00.50.015</p> <p>[...]</p> <p>Contributions des salariés destinées à financer leur couverture complémentaire santé prévoyance ou leur couverture retraite supplémentaire S21.G00.50.017</p>
---	---

10. Rubrique « Rémunération nette fiscale - S21.G00.50.002 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>[...] Elle est constituée du montant des rémunérations passibles, au nom des bénéficiaires, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements, salaires, indemnités journalières, pensions et rentes, rentes viagères à titre onéreux.</p> <p>Plusieurs abattements ne sont pas à déduire : cas des journalistes, assistants maternels et assistants familiaux. Certains abattements seront par ailleurs déclarés au niveau de la rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale - non déduit en rémunération nette fiscale - S21.G00.50.012 ».</p>	<p>Description</p> <p>[...] Elle est constituée du montant des rémunérations passibles, au nom des bénéficiaires, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements, salaires, indemnités journalières, pensions et rentes.</p> <p>Plusieurs abattements ne sont pas à déduire : cas des journalistes, assistants maternels et assistants familiaux. Certains abattements seront par ailleurs déclarés au niveau de la rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.50.012 ».</p>

11. Rubrique « Montant net versé - S21.G00.50.004 »

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Le montant net versé correspond à la Rémunération Nette Fiscale (S21.G00.50.002), de laquelle sont déduits le montant de la CSG non déductible, le montant de la CRDS, le montant de la CASA applicable aux revenus de remplacement et le montant des contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » (pour les déclarations de revenus d'activité effectuées via PASRAU) réintégrées dans la base fiscale. Le montant du prélèvement à la source n'est pas à déduire.</p> <p>Si le revenu déclaré dans le bloc "S21.G00.50 - Versement individu" est intégralement non imposable, la rubrique est renseignée à zéro.</p>	<p>Description</p> <p>Le montant net versé correspond à la Rémunération Nette Fiscale (S21.G00.50.002), de laquelle sont déduits le montant de la CSG non déductible, le montant de la CRDS, le montant de la CASA applicable aux revenus de remplacement et le montant des contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » (pour les déclarations de revenus d'activité effectuées via PASRAU) réintégrées dans la base fiscale. Le montant du prélèvement à la source n'est pas à déduire.</p> <p>Si le revenu déclaré dans le bloc "Versement individu - S21.G00.50" est non imposable, le montant net versé doit correspondre au montant brut (S21.G00.51.013)</p>

	duquel sont déduits les montants déductibles ou non déductibles des éventuelles cotisations et des prélèvements sociaux obligatoires.
--	---

12. Rubrique « Type de taux - S21.G00.50.007 »

Avant	Après
Enumération : [...] [...] « 99 - Indu relatif à un exercice antérieur à la mise en œuvre du PAS »	Enumération : [...] « 99 - Indu relatif à un exercice antérieur – pas de taux de PAS »

13. Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.50.011 »

Avant	Après
Expression régulière : CSL 00 : [0]*(0 [1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}	Expression régulière : CSL 00 : -?[0]*(0 [1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}

14. Rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.50.012 »

Avant	Après
Libellé : Montant de l'abattement sur la base fiscale – non déduit en rémunération nette fiscale	Libellé : Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)

Avant	Après
Expression régulière : CSL 00 : [0]*(0 [1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}	Expression régulière : CSL 00 : -?[0]*(0 [1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}

15. Rubrique « Classe de revenu - S21.G00.50.014 »

Avant	Après
Description	Description

<p>Cette rubrique permet de préciser la catégorie à laquelle appartient le revenu (traitements et salaires, pensions, retraites et rentes, etc.).</p> <p>Le code "500 – Prestation non encore liquidée" est à utiliser pour l'appel de taux.</p>	<p>La classe de revenu permet de préciser la catégorie à laquelle appartient le revenu (traitements et salaires, pensions, retraites et rentes, etc.).</p>
--	---

Avant	Après
<p>CCH-11 : Pour la nature de message « 14 – Message mensuel des revenus autres », si la classe de revenu déclarée porte la valeur « 300 – Rentes viagères à titre onéreux », la rubrique « Date ouverture effective du droit – S21.G00.47.005 » doit être présente pour cet individu au sein du Bloc « Droit (prestation, revenu autre » portant le même « Identifiant du droit – S21.G00.47.002 » que celui porté par le Bloc enfant de ce versement en « S21.G00.51.010</p>	

Avant	Après
Table CLREV - Classe de revenu	CRE-11 : valeurs autorisées Table CLREV - Classe de revenu

16. Rubrique « Cotisations et contributions sociales déductibles - S21.G00.50.015 »

Avant	Après
<p>Libellé</p> <p>S21.G00.50.015 – Cotisations et contributions sociales déductibles</p>	<p>Libellé</p> <p>S21.G00.50.015 – Cotisations salariales obligatoires et contributions sociales déductibles</p>

Avant	Après
<p>Description</p> <p>Montant global des prélèvements sociaux déductibles appliqués sur le ou les montant(s) brut(s) du ou des revenu(s) versé(s) à l'individu et lié(s) au versement déclaré dans le présent bloc « Versement Individu - S21.G00.50 ». Pour les revenus de remplacement, il s'agit notamment de la part déductible de la CSG. Pour les revenus salariaux figurent également le montant des cotisations salariales de sécurité sociale (mais pas les contributions destinées au financement de la protection sociale complémentaire dont bénéficient les salariés, objet des rubriques ci- dessous).</p> <p>[...]</p>	<p>Description</p> <p>Montant global des prélèvements sociaux déductibles appliqués sur le ou les montant(s) brut(s) du ou des revenu(s) versé(s) à l'individu et lié(s) au versement déclaré dans le présent bloc « Versement Individu - S21.G00.50 ». Pour les revenus de remplacement, il s'agit notamment de la part déductible de la CSG et, pour ceux qui y sont assujettis, de la cotisation maladie de 1 % (ou son équivalent en Alsace-Moselle). Pour les revenus salariaux figurent également le montant des cotisations salariales obligatoires (mais pas les contributions destinées au financement de la protection sociale complémentaire dont bénéficient les salariés, objet des rubriques ci- dessous).</p> <p>[...]</p>

17. Rubrique « Cotisations salariales complémentaires santé prévoyance retraite - S21.G00.50.017 »

Avant	Après
Libellé S21.G00.50.017 – Cotisations salariales complémentaires santé prévoyance retraite	Libellé S21.G00.50.017 – Contributions des salariés destinées à financer leur couverture complémentaire santé prévoyance ou leur couverture retraite supplémentaire

Avant	Après
Description Montant global des cotisations complémentaires santé, prévoyance et retraite supplémentaire prélevées sur le ou les montant(s) brut(s) du ou des revenu(s) versé(s) à l'individu. Pour les revenus non concernés par des cotisations salariales complémentaires santé, prévoyance ou retraite , cette rubrique doit être renseignée à 0.00.	Description Montant global des contributions salariales destinées à financer leur couverture complémentaire santé, prévoyance et retraite supplémentaire prélevées sur le ou les montant(s) brut(s) du ou des revenu(s) versé(s) à l'individu. Pour les revenus non concernés par de telles contributions salariales, cette rubrique doit être renseignée à 0.00.

18. Rubrique « Contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » » - S21.G00.50.018 »

Avant	Après
Description Montant global des contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » prélevées sur le ou les montant(s) brut(s) du ou des revenu(s) versé(s) à l'individu. Pour les revenus non concernés par des contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » cette rubrique doit être renseignée à 0.00	Description Montant global de la contribution des employeurs destinée à financer des garanties « frais de santé » prélevées sur le ou les montant(s) brut(s) du ou des revenu(s) versé(s) à l'individu. Pour les revenus non concernés par des contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé » cette rubrique doit être renseignée à 0.00.

19. Bloc « Rémunération – S21.G00.51 »

Avant	Après
Liste des rubriques [...] Nombre de jours S21.G00.51.017	Liste des rubriques [...] Nombre de jours S21.G00.51.017 Classe de revenu S21.G00.51.018

20. Rubrique « Date de fin de période afférente - S21.G00.51.002 » : SIG-12

Avant	Après
CSL-11 : Se reporter au paragraphe « Les contrôles appliqués aux rubriques de datation de la déclaration » de la partie 4 du présent cahier technique.	SIG-12 : Se reporter au paragraphe « Les contrôles appliqués aux rubriques de datation de la déclaration » de la partie 4 du présent cahier technique.

21. Rubrique « Identifiant du droit - S21.G00.51.010 »

Avant	Après
CCH-11 : L'identifiant unique du droit renseigné dans cette rubrique doit apparaître dans au moins un « Identifiant du droit – 47.002 » présent pour cet individu dans cette déclaration	CCH-11 : Pour la nature de message « 14 – Message mensuel des revenus autres » , l'identifiant unique du droit renseigné dans cette rubrique doit apparaître dans au moins un « Identifiant du droit – 47.002 » présent pour cet individu dans cette déclaration

22. Rubrique « Classe de revenu – S21.G00.51.018»

Avant	Après
<i>Libellé</i>	<i>Libellé</i> Classe de revenu – S21.G00.51.018

Avant	Après
<i>Identifiant sémantique</i>	<i>Identifiant sémantique</i> Remuneration.ClasseRevenu

Avant	Après
<i>Description</i>	<i>Description</i> La classe de revenu permet de préciser la catégorie à laquelle appartient le revenu (traitements et salaires, pensions, retraites et rentes, etc.).

Avant	Après
<i>Format / Type</i>	<i>Format / Type</i> Référentiel / Alphanumérique

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i>

	[3,3]
--	-------

Avant	Après
Référentiel	Référentiel Table CLREV - Classe de revenu

Avant	Après
	CRE-11 : Valeurs autorisées

23. Bloc « Régularisation duprélèvement à la source – S21.G00.56 »

Avant	Après
<p>Liste des rubriques</p> <p>[...] Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale - non déduit en rémunération nette S21.G00.56.009</p>	<p>Liste des rubriques</p> <p>[...] Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) S21.G00.56.009 [...] Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014</p>

24. Rubrique « Type d'erreur - S21.G00.56.002 »

Avant	Après
<p>CCH-16 : Si la rubrique « Type d'erreur – S21.G00.56.002 » est renseignée avec la valeur « 05 – Rectification de la classe de revenu », la valorisation de la rubrique « Régularisation de la rémunération nette fiscale - S21.G00.56.003 » est interdite et la rubrique S21.G00.56.007 « Montant de la régularisation du prélèvement à la source » est interdite.</p>	<p>CCH-16 : Si la rubrique « Type d'erreur – S21.G00.56.002 » est renseignée avec la valeur « 05 – Rectification de la classe de revenu », la valorisation de la rubrique « Régularisation de la rémunération nette fiscale - S21.G00.56.003 » est interdite et la rubrique S21.G00.56.007 « Montant de la régularisation du prélèvement à la source » est obligatoirement renseignée à « 0.00 ».</p>

Avant	Après
<p>CCH-19 : Si la rubrique "Type d'erreur - S21.G00.56.002" est renseignée avec la valeur "02 - Rectification du taux" alors les rubriques "Régularisation de la rémunération nette fiscale - S21.G00.56.003", "Taux déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.006", "Régularisation de la part non</p>	<p>CCH-19 : Si la rubrique "Type d'erreur - S21.G00.56.002" est renseignée avec la valeur "02 - Rectification du taux" alors les rubriques "Régularisation de la rémunération nette fiscale - S21.G00.56.003", "Taux déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.006", "Régularisation de la part</p>

imposable du revenu - S21.G00.56.008", "Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale - non déduit en rémunération nette fiscale - S21.G00.56.009", "Régularisation du montant soumis au PAS - S21.G00.56.010", "Correction de la classe de revenu - S21.G00.56.012" sont interdites.	non imposable du revenu - S21.G00.56.008", "Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.56.009", "Régularisation du montant soumis au PAS - S21.G00.56.010", "Correction de la classe de revenu - S21.G00.56.012" sont interdites.
--	---

Avant	Après
	CCH-23 : Si la rubrique « Type d'erreur – S21.G00.56.002 » est renseignée avec la valeur « 05 - Rectification de la classe de revenu » alors il doit être renseigné au moins une des trois rubriques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur – S21.G00.56.004 - Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur – S21.G00.56.013 - Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur – S21.G00.56.014

Avant	Après
	CCH-24 : Si la rubrique « Type d'erreur – S21.G00.56.002 » est renseignée avec la valeur « 05 - Rectification de la classe de revenu » alors la rubrique « Régularisation de la part non imposable du revenu – S21.G00.56.008 » est interdite.

Avant	Après
	CCH-25 : Si la rubrique « Type d'erreur – S21.G00.56.002 » est renseignée avec la valeur « 05 - Rectification de la classe de revenu » alors la rubrique « Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) – S21.G00.56.009 » est interdite.

Avant	Après
Table CLREV - Classe de revenu	CRE-11 : valeurs autorisées Table CLREV - Classe de revenu

25. Rubrique « Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.56.009 »

Avant	Après
<i>Libellé</i>	<i>Libellé</i>

Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale - non déduit en rémunération nette fiscale	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)
---	---

26. Rubrique « Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.013 »

Avant	Après
Libellé	Libellé Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur

Avant	Après
Identifiant sémantique	Identifiant sémantique RegulPAS.MontantPartNonImposableRevenuMoisErreur

Avant	Après
Description	Description Reprise du « Montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.50.011 » du mois de l'erreur sur ce montant. La déclaration de cette rubrique peut être requise en cas d'utilisation du type d'erreur « 05 - Rectification de la classe de revenu ». Si la classe déclarée de manière erronée impliquait la déclaration du « Montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.50.011 », alors la présente rubrique doit être renseignée au moment de la rectification de la classe en bloc « Régularisation de prélèvement à la source - S21.G00.56 ». L'objectif est de pouvoir rattacher la classe corrigée aux montants déclarés le mois de l'erreur.

Avant	Après
Type	Type Numérique

Avant	Après
Longueur	Longueur [4,12]

Avant	Après
	CSL-00 : -?[0]*(0 [1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}

27. Rubrique « Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.014 »

Avant	Après
<i>Libellé</i>	<i>Libellé</i> Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur

Avant	Après
<i>Identifiant sémantique</i>	<i>Identifiant sémantique</i> RegulPAS.MontantAbbatementBaseFiscaleMoisErreur

Avant	Après
<i>Description</i>	<i>Description</i> Reprise du « Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.50.012 » du mois de l'erreur sur ce montant. La déclaration de cette rubrique peut être requise en cas d'utilisation du type d'erreur « 05 - Rectification de la classe de revenu ». Si la classe déclarée de manière erronée impliquait la déclaration du « Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) - S21.G00.50.012 », alors la présente rubrique doit être renseignée au moment de la rectification de la classe en bloc « Régularisation de prélèvement à la source - S21.G00.56 ». L'objectif est de pouvoir rattacher la classe corrigée aux montants déclarés le mois de l'erreur.

Avant	Après
<i>Format / Type</i>	<i>Type</i> Numérique

Avant	Après
<i>Longueur</i>	<i>Longueur</i> [4,12]

Avant	Après
	CSL-00 : -?[0]*(0 [1-9][0-9]*)\.[0-9]{2}

28. Tableau des usages

Avant

				14=Message mensuel des revenus autres	11=Message transitoire Fonctions Publiques, particuliers employeurs, CESU, Pajemploi et GUSO
Id bloc	Libellé bloc	Id rubrique	Libellé rubrique		
S10.G00.00	Envoi	S10.G00.00.001	Nom du logiciel utilisé	O	O
		S10.G00.00.002	Nom de l'éditeur	O	O
		S10.G00.00.003	Numéro de version du logiciel utilisé	C	C
		S10.G00.00.005	Code envoi du fichier d'essai ou réel	O	O
		S10.G00.00.006	Numéro de version de la norme utilisée	O	O
		S10.G00.00.008	Type de l'envoi	O	O
S10.G00.01	Emetteur	S10.G00.01.001	Siren de l'émetteur de l'envoi	O	O
		S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	O	O
		S10.G00.01.003	Nom ou raison sociale de l'émetteur	O	O

		S10.G00.01.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S10.G00.01.005	Code postal	C	C
		S10.G00.01.006	Localité	C	C
		S10.G00.01.007	Code pays	C	C
		S10.G00.01.008	Code de distribution à l'étranger	C	C
		S10.G00.01.009	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S10.G00.01.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C
S10.G00.02	Contact Emetteur	S10.G00.02.001	Code civilité	O	O
		S10.G00.02.002	Nom et prénom de la personne à contacter	O	O
		S10.G00.02.004	Adresse mél du contact émetteur	O	O
		S10.G00.02.005	Adresse téléphonique	O	O
S20.G00.05	Déclaration	S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	O	O
		S20.G00.05.002	Type de la déclaration	O	O
		S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	O	O
		S20.G00.05.004	Numéro d'ordre de la déclaration	O	O
		S20.G00.05.005	Date du mois principal déclaré	O	O
		S20.G00.05.007	Date de constitution du fichier	O	O
		S20.G00.05.009	Identifiant métier	C	C
S20.G00.07	Contact chez le déclaré	S20.G00.07.001	Nom et prénom du contact	O	O
		S20.G00.07.002	Adresse téléphonique	O	O
		S20.G00.07.003	Adresse mél du contact	O	O
		S20.G00.07.004	Type	O	O
S21.G00.06	Entreprise	S21.G00.06.001	SIREN	O	O
		S21.G00.06.002	NIC du siège	C	C
		S21.G00.06.003	Code APEN	O	O

		S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S21.G00.06.005	Code postal	C	C
		S21.G00.06.006	Localité	C	C
		S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C
		S21.G00.06.010	Code pays	C	C
		S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger	C	C
S21.G00.11	Etablissement	S21.G00.11.001	NIC	O	O
		S21.G00.11.002	Code APET	O	O
		S21.G00.11.003	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S21.G00.11.004	Code postal	C	C
		S21.G00.11.005	Localité	C	C
		S21.G00.11.006	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S21.G00.11.007	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C
		S21.G00.11.015	Code pays	C	C
		S21.G00.11.016	Code de distribution à l'étranger	C	C
		S21.G00.11.021	Secteur d'activité couvert	C	I
S21.G00.20	Versement organisme	S21.G00.20.001	Identifiant organisme	O	O
		S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	C	I
		S21.G00.20.003	BIC	C	C
		S21.G00.20.004	IBAN	C	C
		S21.G00.20.005	Montant du versement	O	O
		S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	O	O
		S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	O	O
		S21.G00.20.010	Mode de paiement	O	O
		S21.G00.20.011	Date de paiement	C	I
		S21.G00.20.012	SIRET Payeur	C	C

S21.G00.22	Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.001	Identifiant Organisme	O	N
		S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	C	N
		S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	O	N
		S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	O	N
		S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	O	N
S21.G00.23	Cotisation agrégée	S21.G00.23.001	Code de cotisation	O	N
		S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	O	N
		S21.G00.23.003	Taux de cotisation	C	N
		S21.G00.23.004	Montant d'assiette	C	N
		S21.G00.23.005	Montant de cotisation	C	N
		S21.G00.23.006	Code INSEE commune	C	N
S21.G00.30	Individu	S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	C	C
		S21.G00.30.002	Nom de famille	O	O
		S21.G00.30.003	Nom d'usage	C	C
		S21.G00.30.004	Prénoms	O	O
		S21.G00.30.005	Sexe	C	C
		S21.G00.30.006	Date de naissance	O	O
		S21.G00.30.007	Lieu de naissance	O	O
		S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S21.G00.30.009	Code postal	C	C
		S21.G00.30.010	Localité	C	C
		S21.G00.30.011	Code pays	C	C
		S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger	C	C
		S21.G00.30.014	Code département de naissance	O	O
		S21.G00.30.015	Code pays de naissance	C	C
		S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C

		S21.G00.30.018	Adresse mél	C	I
		S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	C	C
		S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	C	C
S21.G00.31	Changements Individu	S21.G00.31.001	Date de la modification	O	O
		S21.G00.31.008	Ancien NIR	C	C
		S21.G00.31.009	Ancien Nom de famille	C	C
		S21.G00.31.010	Anciens Prénoms	C	C
		S21.G00.31.011	Ancienne Date de naissance	C	C
S21.G00.47	Droit (prestation ou revenu autre)	S21.G00.47.001	Type d'identifiant du droit	O	N
		S21.G00.47.002	Identifiant du droit	O	N
		S21.G00.47.003	Date d'ouverture effective du droit	C	N
		S21.G00.47.004	Date de fin effective de droit	C	N
		S21.G00.47.005	Date d'ouverture théorique du droit	C	N
		S21.G00.47.006	Date d'inscription comme demandeur d'emploi	C	N
S21.G00.48	Changements droit (prestation ou revenu autre)	S21.G00.48.001	Date de la modification	O	N
		S21.G00.48.002	Profondeur de recalcul de la prestation ou du revenu autre	C	N
		S21.G00.48.003	Ancien type d'identifiant du droit	C	N
		S21.G00.48.004	Ancien Identifiant du droit	C	N
		S21.G00.48.005	Ancienne Date d'ouverture effective du droit	C	N
		S21.G00.48.006	Ancienne Date de fin effective de droit	C	N
		S21.G00.48.007	Ancienne Date d'ouverture théorique du droit	C	N
S21.G00.50	Versement individu	S21.G00.50.001	Date de versement	O	O
		S21.G00.50.002	Rémunération nette fiscale	O	O
		S21.G00.50.003	Numéro de versement	C	C
		S21.G00.50.004	Montant net versé	O	I
		S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	O	O

		S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	C	C
		S21.G00.50.009	Montant du prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.50.011	Montant de la part non imposable du revenu	C	C
		S21.G00.50.012	Montant de l'abattement sur la base fiscale – non déduit en rémunération nette fiscale	C	C
		S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	C	O
		S21.G00.50.014	Classe de revenu	O	O
		S21.G00.50.015	Cotisations et contributions sociales déductibles	O	O
		S21.G00.50.016	Contributions sociales non déductibles	O	O
		S21.G00.50.017	Cotisations salariales complémentaires santé prévoyance retraite	O	O
		S21.G00.50.018	Contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé »	O	O
		S21.G00.50.019	Montant de la retenue à la source des non-résidents déclarée en PASRAU	C	C
S21.G00.51	Rémunération	S21.G00.51.001	Date de début de période afférente	O	O
		S21.G00.51.002	Date de fin de période afférente	O	O
		S21.G00.51.010	Identifiant du droit	O	I
		S21.G00.51.013	Montant	O	O
		S21.G00.51.017	Nombre de jours	C	C
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.001	Type	O	O
		S21.G00.54.002	Montant	O	O
		S21.G00.54.003	Date de début de période de rattachement	C	C
		S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	C	C
S21.G00.56	Régularisation du prélèvement à la source	S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	O	O
		S21.G00.56.002	Type d'erreur	O	O
		S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	C	C
		S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	C	C
		S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	C	C

		S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	C	C
		S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.56.008	Régularisation de la part non imposable du revenu	C	C
		S21.G00.56.009	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale - non déduit en rémunération nette fiscale	C	C
		S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	C	C
		S21.G00.56.011	Classe de revenu déclarée le mois de l'erreur	O	O
		S21.G00.56.012	Correction de la classe de revenu	C	C
S21.G00.78	Base assujettie	S21.G00.78.001	Code de base assujettie	O	N
		S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	O	N
		S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	O	N
		S21.G00.78.004	Montant	O	N
S90.G00.90	Total de l'envoi	S90.G00.90.001	Nombre total de rubriques	O	O
		S90.G00.90.002	Nombre de déclarations	O	O

Après

				14=Message mensuel des revenus autres	11=Message transitoire Fonctions Publiques, particuliers employeurs, CESU, Pajemploi et GUSO
Id bloc	Libellé bloc	Id rubrique	Libellé rubrique		
S10.G00.00	Envoi	S10.G00.00.001	Nom du logiciel utilisé	O	O
		S10.G00.00.002	Nom de l'éditeur	O	O
		S10.G00.00.003	Numéro de version du logiciel utilisé	C	C
		S10.G00.00.005	Code envoi du fichier d'essai ou réel	O	O
		S10.G00.00.006	Numéro de version de la norme utilisée	O	O
		S10.G00.00.008	Type de l'envoi	O	O
S10.G00.01	Emetteur	S10.G00.01.001	Siren de l'émetteur de l'envoi	O	O
		S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	O	O
		S10.G00.01.003	Nom ou raison sociale de l'émetteur	O	O
		S10.G00.01.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S10.G00.01.005	Code postal	C	C
		S10.G00.01.006	Localité	C	C
		S10.G00.01.007	Code pays	C	C
		S10.G00.01.008	Code de distribution à l'étranger	C	C
		S10.G00.01.009	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S10.G00.01.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C

S10.G00.02	Contact Emetteur	S10.G00.02.001	Code civilité	O	O
		S10.G00.02.002	Nom et prénom de la personne à contacter	O	O
		S10.G00.02.004	Adresse mél du contact émetteur	O	O
		S10.G00.02.005	Adresse téléphonique	O	O
S20.G00.05	Déclaration	S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	O	O
		S20.G00.05.002	Type de la déclaration	O	O
		S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	O	O
		S20.G00.05.004	Numéro d'ordre de la déclaration	O	O
		S20.G00.05.005	Date du mois principal déclaré	O	O
		S20.G00.05.007	Date de constitution du fichier	O	O
		S20.G00.05.009	Identifiant métier	C	C
		S20.G00.05.010	Devise de la déclaration	O	O
S20.G00.07	Contact chez le déclaré	S20.G00.07.001	Nom et prénom du contact	O	O
		S20.G00.07.002	Adresse téléphonique	O	O
		S20.G00.07.003	Adresse mél du contact	O	O
		S20.G00.07.004	Type	O	O
S21.G00.06	Entreprise	S21.G00.06.001	SIREN	O	O
		S21.G00.06.002	NIC du siège	C	C
		S21.G00.06.003	Code APEN	O	O
		S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S21.G00.06.005	Code postal	C	C
		S21.G00.06.006	Localité	C	C
		S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C
		S21.G00.06.010	Code pays	C	C
		S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger	C	C

S21.G00.11	Etablissement	S21.G00.11.001	NIC	O	O
		S21.G00.11.002	Code APET	O	O
		S21.G00.11.003	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S21.G00.11.004	Code postal	C	C
		S21.G00.11.005	Localité	C	C
		S21.G00.11.006	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S21.G00.11.007	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C
		S21.G00.11.015	Code pays	C	C
		S21.G00.11.016	Code de distribution à l'étranger	C	C
		S21.G00.11.021	Secteur d'activité couvert	C	I
S21.G00.20	Versement organisme	S21.G00.20.001	Identifiant organisme	O	O
		S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	C	I
		S21.G00.20.003	BIC	C	C
		S21.G00.20.004	IBAN	C	C
		S21.G00.20.005	Montant du versement	O	O
		S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	O	O
		S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	O	O
		S21.G00.20.010	Mode de paiement	O	O
		S21.G00.20.011	Date de paiement	C	I
		S21.G00.20.012	SIRET Payeur	C	C
S21.G00.22	Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.001	Identifiant Organisme	O	N
		S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	C	N
		S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	O	N
		S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement	O	N
		S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	O	N
S21.G00.23	Cotisation agrégée	S21.G00.23.001	Code de cotisation	O	N
		S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	O	N

		S21.G00.23.003	Taux de cotisation	C	N
		S21.G00.23.004	Montant d'assiette	C	N
		S21.G00.23.005	Montant de cotisation	C	N
		S21.G00.23.006	Code INSEE commune	C	N
S21.G00.30	Individu	S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	C	C
		S21.G00.30.002	Nom de famille	O	O
		S21.G00.30.003	Nom d'usage	C	C
		S21.G00.30.004	Prénoms	O	O
		S21.G00.30.005	Sexe	C	C
		S21.G00.30.006	Date de naissance	O	O
		S21.G00.30.007	Lieu de naissance	O	O
		S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	C	C
		S21.G00.30.009	Code postal	C	C
		S21.G00.30.010	Localité	C	C
		S21.G00.30.011	Code pays	C	C
		S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger	C	C
		S21.G00.30.014	Code département de naissance	O	O
		S21.G00.30.015	Code pays de naissance	C	C
		S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction	C	C
		S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	C
		S21.G00.30.018	Adresse mél	C	I
		S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	C	C
		S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	C	C
S21.G00.31	Changements Individu	S21.G00.31.001	Date de la modification	O	O
		S21.G00.31.008	Ancien NIR	C	C
		S21.G00.31.009	Ancien Nom de famille	C	C
		S21.G00.31.010	Anciens Prénoms	C	C

		S21.G00.31.011	Ancienne Date de naissance	C	C
S21.G00.47	Droit (prestation ou revenu autre)	S21.G00.47.001	Type d'identifiant du droit	O	N
		S21.G00.47.002	Identifiant du droit	O	N
		S21.G00.47.003	Date d'ouverture effective du droit	C	N
		S21.G00.47.004	Date de fin effective de droit	C	N
		S21.G00.47.005	Date d'ouverture théorique du droit	C	N
		S21.G00.47.006	Date d'inscription comme demandeur d'emploi	C	N
S21.G00.48	Changements droit (prestation ou revenu autre)	S21.G00.48.001	Date de la modification	O	N
		S21.G00.48.002	Profondeur de recalcul de la prestation ou du revenu autre	C	N
		S21.G00.48.003	Ancien type d'identifiant du droit	C	N
		S21.G00.48.004	Ancien Identifiant du droit	C	N
		S21.G00.48.005	Ancienne Date d'ouverture effective du droit	C	N
		S21.G00.48.006	Ancienne Date de fin effective de droit	C	N
		S21.G00.48.007	Ancienne Date d'ouverture théorique du droit	C	N
S21.G00.50	Versement individu	S21.G00.50.001	Date de versement	O	O
		S21.G00.50.002	Rémunération nette fiscale	O	O
		S21.G00.50.003	Numéro de versement	C	C
		S21.G00.50.004	Montant net versé	O	O
		S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.50.007	Type du taux de prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	C	C
		S21.G00.50.009	Montant du prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.50.011	Montant de la part non imposable du revenu	C	C
		S21.G00.50.012	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	C	C
		S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	C	O
		S21.G00.50.014	Classe de revenu	O	O

		S21.G00.50.015	Cotisations salariales obligatoires et contributions sociales déductibles	O	O
		S21.G00.50.016	Contributions sociales non déductibles	O	O
		S21.G00.50.017	Contributions des salariés destinées à financer leur couverture complémentaire santé prévoyance ou leur couverture retraite supplémentaire	O	O
		S21.G00.50.018	Contributions des employeurs destinées à financer des garanties « frais de santé »	O	O
		S21.G00.50.019	Montant de la retenue à la source des non-résidents déclarée en PASRAU	C	C
		S21.G00.51	Rémunération	S21.G00.51.001	Date de début de période afférente
S21.G00.51.002	Date de fin de période afférente			O	O
S21.G00.51.010	Identifiant du droit			O	I
S21.G00.51.013	Montant			O	O
S21.G00.51.017	Nombre de jours			C	C
S21.G00.51.018	Classe de revenu			C	C
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.001	Type	O	O
		S21.G00.54.002	Montant	O	O
		S21.G00.54.003	Date de début de période de rattachement	C	C
		S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement	C	C
S21.G00.56	Régularisation du prélèvement à la source	S21.G00.56.001	Mois de l'erreur	O	O
		S21.G00.56.002	Type d'erreur	O	O
		S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	C	C
		S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	C	C
		S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	C	C
		S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	C	C
		S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	O	O
		S21.G00.56.008	Régularisation de la part non imposable du revenu	C	C

		S21.G00.56.009	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	C	C
		S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	C	C
		S21.G00.56.011	Classe de revenu déclarée le mois de l'erreur	O	O
		S21.G00.56.012	Correction de la classe de revenu	C	C
		S21.G00.56.013	Montant de la part non imposable du revenu déclaré le mois de l'erreur	C	C
		S21.G00.56.014	Montant de l'abattement sur la base fiscale déclaré le mois de l'erreur	C	C
S21.G00.78	Base assujettie	S21.G00.78.001	Code de base assujettie	O	N
		S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	O	N
		S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	O	N
		S21.G00.78.004	Montant	O	N
S90.G00.90	Total de l'envoi	S90.G00.90.001	Nombre total de rubriques	O	O
		S90.G00.90.002	Nombre de déclarations	O	O